

Question / Réponses réservation

Pourquoi mettons nous en place la réservation des terrains par internet ?

La Fédération Française de Tennis met à la disposition de tous les clubs, un outil d'Aide à l'Organisation et au Développement des Clubs (ADOC). Une des fonctionnalités de ce nouvel outil, est la réservation des terrains par Internet pour les adhérents. Cette réservation donnera à chacun plus de souplesse et de facilité.

Dois-je disposer un équipement informatique particulier ?

Non, un équipement personnel informatique est nécessaire (PC ou MAC), une simple connexion à internet suffit. La connexion peut se faire aussi via un smartphone si l'abonnement inclus une connexion à internet

Je n'ai pas d'équipement informatique personnel, que puis je faire ?

Dans ce cas, nous vous proposons d'appeler le club aux heures de permanence, pour demander à effectuer une réservation.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de la réservation des terrains par internet ?

Il faut avant toutes choses, avoir créé son compte espace licencié de la FFT et il faut être à jour de ses cotisations auprès du club

Quels sont les terrains ouverts à la réservation par internet ?

Tous les terrains (extérieurs et couverts) peuvent être réservés par internet, tous les terrains sont réservables en heure pleine (il n'y a plus de décalage des heures sur les terrains extérieurs)

Est-ce que l'accès aux terrains est modifié ?

Non, pas pour la saison en cours mais nous allons programmer le changement du système de badge pour l'accès aux terrains

Qu'advient-il des cartes ?

Pour la saison en cours 2010/2011, nous vous demandons de continuer à poser vos cartes lorsque vous arrivez pour jouer sur le créneau que vous avez préalablement réservé par internet. Ceci permettra à tous une transition en douceur.

Quelles sont les créneaux possibles de réservation ?

La réservation se fait sur 1 planning de 7 jours, dès que le créneau réservé est terminé vous pouvez à nouveau effectuer une nouvelle réservation

J'ai réservé un créneau horaire, mais en arrivant d'autres adhérents sont déjà sur le court ?

Si un cas de litige devait se produire, c'est le mail de confirmation de votre réservation qui fait foi. Il est donc conseillé dans un 1^{er} temps d'imprimer votre mail de confirmation de réservation.

Je n'ai pas fait de réservation par internet, puis je quand même venir jouer ?

Peut être au début aurons nous un peu de mal à changer nos habitudes. Venir jouer sans avoir fait de réservation internet risque de causer des désagréments (pas de terrains disponibles, je commence à jouer puis des adhérents qui ont fait une réservation arrivent etc...) Très vite nous ferons tous notre réservation par internet, cela ne prend que quelques secondes

Vais-je devoir payer un coût supplémentaire lors de mon inscription au club?

Non, ce service de réservation est offert sans supplément de tarif